



Pension alimentaire

Par caro78

Bonjour

Je verse une pension alimentaire a mes 2 enfants .(100 euros par enfant).Mes 2 enfants actuellement majeurs 23 et 21 je souhaite leur verser directement a eux plutot q'ua mon ex conjoint .

J'ai rempli l'imprime cerfa et les pieces justificatives .

et je vais le renvoyer au juge des affaires familiales.

Mon fils est encore etudiant et ma fille est en 4e annee postbac en alternance et elle va toucher 1350 euros.j'ai un salaire de 1700 et moins la pension alimentaire je touche 1500 euros .

Divorcee depuis 2009 a l'epoque je gagnais 1800 et mon ex conjoint 3900 euros (il a une prime non imposable de 5000 euros par mois).Le jugement avait statué pour que je verse une pension alimentaire).

Il y a 3 ans j'ai ete debouté d'une diminution de 10 euros du versement de la pension .

Je suis ok pour leur verser la pension alimentaire mais du coite de mon ex il leur fait des virements non reguliers et comme bon lui semble.

Merci de vos reponses

Par ESP

Bonjour

Vous avez bien fait les choses en vous adressant au JAF, celui-ci accorde généralement le versement direct au majeur.